

Le 14ème jour de Mars l'an de la République
 1795
 M. Louis Barbin, âgé de 72 ans, né à
 Thérouldeville, département de la Moselle,
 a été déclaré mort par le Juge de Paix de
 ce Canton, en vertu de l'art. 10 de la loi
 du 20 Septembre 1792, sur le vu de son
 acte de naissance, et de son acte de mariage
 avec M. Jeanne Barbin, née de la même
 commune, le 15 Mars 1725, par lequel
 elle est devenue la femme de Louis Barbin,
 fils de M. Jean Barbin, et de M. Marie
 Barbin, épouse de M. Jean Barbin, tous
 deux de la commune de Thérouldeville,
 département de la Moselle.
 Le Juge de Paix a déclaré la mort de
 Louis Barbin, en vertu de l'art. 10 de la
 loi du 20 Septembre 1792, sur le vu de
 son acte de naissance, et de son acte de
 mariage avec M. Jeanne Barbin, née de la
 même commune, le 15 Mars 1725, par
 lequel elle est devenue la femme de Louis
 Barbin, fils de M. Jean Barbin, et de M.

Marie Barbin, épouse de M. Jean Barbin,
 tous deux de la commune de Thérouldeville,
 département de la Moselle.
 Le Juge de Paix a déclaré la mort de
 Louis Barbin, en vertu de l'art. 10 de la
 loi du 20 Septembre 1792, sur le vu de
 son acte de naissance, et de son acte de
 mariage avec M. Jeanne Barbin, née de la
 même commune, le 15 Mars 1725, par
 lequel elle est devenue la femme de Louis
 Barbin, fils de M. Jean Barbin, et de M.